



## Comité Social d'Administration de la gendarmerie nationale (CSAGN) du 19 avril 2023

### Déclaration liminaire

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Le **SNPC FO GENDARMERIE** condamne avec fermeté la validation de la réforme des retraites par Conseil Constitutionnel. Cette décision, terriblement injuste pour l'ensemble des travailleurs, notamment avec le passage de 62 à 64 ans, balaye d'un revers de la main plus de trois mois de contestation sociale et de rejet massif de cette loi par nos concitoyens.

Sa promulgation dans la foulée par le président de la République accentue le sentiment de mépris à l'égard des corps intermédiaires et d'une majorité de la population.

Cet épisode ne sera certainement pas sans conséquence pour l'avenir de notre pays est celui de notre démocratie car il marque, une fois de plus, l'aggravation de la fracture sociale ! A vouloir écraser les corps intermédiaires, le gouvernement joue à un jeu extrêmement dangereux.

Le combat ne s'arrête pas là et le **SNPC FO GENDARMERIE** appelle ses adhérents et sympathisants à rejoindre massivement les cortèges organisés à l'occasion de la fête du 1<sup>er</sup> mai. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les organisations syndicales défileront ensemble pour réaffirmer leur ferme opposition à cette réforme.

Le premier Comité Social d'Administration de la gendarmerie nationale se met en place dans un contexte dégradé et anxiogène. La crise économique et sociale que notre pays traverse, impacte fortement le moral des personnels civils de la gendarmerie.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** souhaite avant tout remercier tous les agents qui, à l'occasion des élections professionnelles du mois de décembre 2022, ont majoritairement, apporté leur soutien à notre organisation syndicale. En effet, le **SNPC FO GENDARMERIE** a obtenu avec, 67,31 % des suffrages, 8 sièges sur 11 au sein de cette nouvelle instance. Cette progression constante, élection après élection, marque la reconnaissance de nos pairs à l'égard du **SNPC FO GENDARMERIE** et de l'ensemble de ses représentants. Dans cette période extrêmement difficile, le **SNPC FO GENDARMERIE** mesure la responsabilité qui lui a été confiée.

Les personnels civils pourront compter sur l'implication et l'engagement sans faille du **SNPC FO GENDARMERIE** pour continuer à les accompagner et à défendre leurs intérêts que ce soit, dans leurs établissements ou au sein des différentes instances, pour lesquelles ils lui ont donné mandat.

Le **SNPC FO GENDARMERIE**, véritable syndicat de périmètre, sera, tout au long des 4 prochaines années, déterminé, force de proposition et cela, toujours dans un esprit constructif.

En ce début de mandat, la dégradation du pouvoir d'achat de nos collègues est notre principale préoccupation. Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande que le délai promis de versement de la première tranche de 120 € brut au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de l'ISS soit respecté. S'agissant de cette mesure, le **SNPC FO GENDARMERIE** réaffirme sa demande que les ouvriers de l'État et les personnels contractuels puissent aussi en bénéficier.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande également la mise en place généralisée de la prime harmonisée au profit de tous les cercles mixtes. Ces deux mesures répondraient en partie à l'inflation qui ne cesse de croître et qui impacte fortement les fins de mois des personnels civils.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** alerte la DGGN sur la dégradation inquiétante des conditions de travail et le mal-être de nos collègues face aux problèmes récurrents de sous-effectifs au sein des régions et écoles de gendarmerie. Le soutien au profit des unités de terrain est en train de prendre l'eau. Les agents sont à la peine et beaucoup commencent à craquer. Il est urgent que la DGGN prenne conscience de cette situation car, sans soutien, il ne peut y avoir d'opérationnel !

Le **SNPC FO GENDARMERIE** demande un point de situation sur l'évolution de la « gouvernance RH » des personnels civils. La bonne gestion de nos collègues est un sujet sur lequel le **SNPC FO GENDARMERIE** a une attention particulière. Le **SNPC FO GENDARMERIE** rappelle que, pour qu'il y ait bonne gestion, il faut impérativement que le BPCIV de la DGGN et les BPCIV zonaux soient renforcés en ETP.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** rappelle sa demande de voir des personnels techniques accéder à des postes à responsabilités au sein des casernements, cercles mixtes, CSAG... Pour pouvoir occuper ces postes, nos collègues ont besoin de formations qualifiantes. Que compte faire la DGGN sur ce point ?

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 permet aux administrations de recruter des agents contractuels. Nombre d'entre-eux ont été embauchés sur notre périmètre sur des postes durablement vacants. Le **SNPC FO GENDARMERIE** aura un regard bienveillant à l'égard de ces personnels qui ne doivent pas servir de variable d'ajustement de la politique des effectifs de la gendarmerie.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** attire l'attention sur la nécessité d'un dialogue social de qualité que ce soit, au sein des établissements, mais aussi avec la SDGP. Certaines formations administratives oublient encore de convier les représentants du personnel sur des sujets comme l'avancement. C'est le cas dans certains COMGEND... Au niveau central, nous tenons également à être destinataires des textes dans les délais prévus par la réglementation. Les décisions concernant une instance comme la commission nationale d'avancement des ouvriers de l'État ne doivent pas être prises en catimini. La politique des effectifs doit également faire l'objet de dialogues réguliers.

Concrètement, en ce début de mandat, établissons ensemble des bases solides pour un dialogue social de qualité !

Merci pour votre écoute